XVlles Le 14. Juillet 1758

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 2/9

Sur le Compte, Monsieur, que j'ai rendu au Roy des differens abus aux quels donnoit lieu l'Enoncé trop general de l'Article 21 du Reglement de l'Accademie Royalle de Chirurgie, concernant le choix des Accadémiciens libres pour passer aux Places d'Adjoints du Comité, Sa Mté m'a chargé de vous mander que Son Intention étoit que, l'on fit doresnavant cette Election en la forme qui suit.

3 Pour proceder à l'Election d'un Adjoint du Comité tiré de la Classe des Accadémiciens libres, le Directeur

ARC 9 d.6 n°.20

M. de la Martiniere pr. Chirurgien du Roy Président de l'Accademie Royalle de Chirurgie.

l'annoncera à huitaine et chargera le Secretaire d'aporter au jour nommé un Relevé des Régistres, contenant l'Etat des Ouvrages utiles et approuvés qui auront été fournis par ceux qui peuvent concourir, affin de mettre les Officiers en Etat de désigner ceux qui par cette Considération méritent seuls d'être élus pour remplir la Place vacante.

Le Jour de l'Election et sur la fin de la Seance les Officiers se retireront dans un Committé particulier pour examiner le Relevé des Régistres, représenté par le Secretaire. Pendant ce tems là on fera à l'Accademie la

Lecture à laquelle on employe
ordinairement le p.er quart d'heure.

Les Officiers ayant au moins déterminés
Six Accadémiciens libres, entre ceux qui
après l'Examen des Registres auront
été jugés mériter la préférence pour
être élus reprendront leurs places, et le
Directeur ou celui qui le représentera,
les nommera à l'Assemblée qui ira
en conséquence au Scrutin en la
manière accoutumée, et conformément
à l'Article 21 du Reglement, à l'effet
d'élire trois des Six Accadémiciens
libres proposés par les Officiers.

Telle sera doresnavant la forme

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

qui s'observera pour ces Sortes
d'Elections, vous aurez agréable —
d'en faire part à l'Accademie. Vous
connoissez les Sentimens avec lesquels
je vous Suis Monsieur plus
parfaitement devoué que personne
du monde. /: Morrutin

...MIE NATIONALE DE MEDECINE